

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AVRIL 2005

Séance ouverte à 21 heures 13 sous la présidence de M. Didier VAILLANT, Maire.

Secrétaire : M. BAUER, Conseiller

Etaient présents : M. VAILLANT, M. MARSAC , M. BONNARD, Mme YAICH, Mme BONNIN, Mme JOARY, Mlle PETITJEAN , M. MAQUIN, Mme GOAS, M. BENATTAR, M. AGONHOUMEY, M. BOULAY, Mme MARIN, M. LESAGE, Mme GUITTON, M. RENAUD, M. BAUER, M. LOTERIE , M. KONATE, M. LEBEAU, Mme LE BOUFFANT, M. FLORIN, M. VILLEMALIN, M. GANDEGA, Mme GIBOUDEAUX.

Absents excusés : M. ZELPHIN, Mme RANVIER, Mlle BOUBEKEUR, Mme TECHTACH, Mlle PARENTI, M. BOUCHACOURT, Mme LOUSSERT.

Absents : Mlle GOUDIABY, Mme MBANI.

Pouvoirs : M. ZELPHIN à M. MARSAC, Mme RANVIER à M. BONNARD, Mlle BOUBEKEUR à M. VAILLANT, Mme TECHTACH à Mme MARIN, Mlle PARENTI à M. LEBEAU, M. BOUCHACOURT à Mlle PETITJEAN, Mme LOUSSERT à Mme LE BOUFFANT, M. GANDEGA à M. AGONHOUMEY (à compter de son départ)

1/ COMPTE-RENDU

Compte-rendus des séances du 21 janvier et 11 mars 2005

M. le Maire donne lecture des compte-rendus des précédentes séances du Conseil Municipal en date du 21 janvier et 11 mars 2005. Il propose aux membres du Conseil Municipal de les approuver. (Rapporteur : M. Vaillant)

- Texte adopté à l'unanimité

2/ COMPTE-RENDU

Délégations de compétences

M. le Maire donne lecture des décisions qu'il a prises dans le cadre des délégations de compétences qui lui ont été données par le Conseil Municipal par délibération du 17 mars 2001 modifiée par délibération du 21 janvier 2005.

Pour la période comprise entre le 24 février et le 24 mars 2005, les décisions de M. le Maire sont les suivantes : 23 non préemptions - 2 marchés négociés - 1 avenant - 20 contrats/conventions - 1 emprunt - 1 marché - 1 titre de trésorerie. (Rapporteur : M. Vaillant)

3/ HOMMAGE PUBLIC

Dénomination de la Rue Louis Perrein

M. Le Maire propose au Conseil Municipal de rendre en hommage à Louis PERREIN, Maire de Villiers-le-Bel de 1959 à 1988, Conseiller général du Val d'Oise de 1976 à 1994 et Sénateur de 1977 à 1995, en baptisant de son nom la voie de liaison réalisée dans le cadre de l'aménagement de la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) Léo Lagrange, entre l'avenue Pierre-Sémard, au sud et, le chemin de Montmorency au nord. (Rapporteur : M. Vaillant)

- Texte adopté à l'unanimité

4/ MAISON DE QUARTIER DU PUIITS-LA-MARLIERE

Dénomination de la maison de quartier Camille Claudel

M. le Maire indique au Conseil Municipal que, contrairement aux autres maisons de quartier de la Ville, celle du Puits-la-Marlière n'a pas reçu le nom d'une personnalité publique.

M. le Maire propose donc au Conseil municipal de donner à cette maison de quartier ainsi qu'à la place située derrière celle-ci le nom du sculpteur "Camille Claudel". (Rapporteur : M. Vaillant)

- Texte adopté à l'unanimité

M. Konate arrive en séance.

5/ FINANCES

Décision modificative n°1 - Budget Ville

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la décision modificative n°1 au budget de la Ville pour l'exercice 2005 et d'arrêter la balance de la section d'investissement, en recettes et en dépenses, à 11 186 820 euros (au lieu de 11 180 851 euros) et la balance de la section de fonctionnement, en recettes et en dépenses, à 28 579 925 euros (au lieu de 28 179 871 euros), soit une balance générale de 39 766 745 euros (au lieu de 39 360 722 euros). (Rapporteur : M. Marsac)

- Texte adopté à l'unanimité

6/ FINANCES

Décision modificative n°1 - Budget Assainissement

M. le Maire propose au conseil municipal d'approuver la décision modificative n°1 au budget annexe d'assainissement pour l'exercice 2005 et d'arrêter la balance de la section d'investissement, en recettes et en dépenses, à 822 863,60 € (inchangée) et la balance de la section d'exploitation, en recettes et en dépenses, à 540 952,00 € (inchangée), soit une balance générale de 1 363 815,60 € (inchangée). (Rapporteur : M. Marsac)

- Texte adopté à l'unanimité

7/ FINANCES

Amortissements des immobilisations

M. le Maire explique au Conseil Municipal que la Commune pratique les amortissements obligatoires, mais aussi les amortissements facultatifs. Or, le montant des dotations aux amortissements représente une lourde charge pour la section de fonctionnement et couvre largement les besoins légaux en matière d'autofinancement.

M. Le Maire propose, en conséquence de ne plus pratiquer les amortissements facultatifs à compter du 1er Mai 2005 (bien entendu les amortissements en cours seront poursuivis jusqu'à leur terme) et de fixer les durées d'amortissement des immobilisations comme suit : Logiciels: 2 ans, Voitures : 5 ans, Camions et véhicules industriels : 8 ans, Mobilier : 15 ans, Matériel de bureau électrique : 5 ans, Matériel informatique : 5 ans, Matériels classiques : 8 ans, Coffre fort : 20 ans, Installations et appareils de chauffage : 10 ans, Appareils de levages ascenseurs : 20 ans, Appareils de laboratoire : 5 ans, Equipements de garages et ateliers : 15 ans, Équipements de cuisines : 15 ans, Équipements sportifs : 10 ans. (Rapporteur : M. Marsac)

- Texte adopté à l'unanimité

8/ FINANCES

Revalorisation des tarifs municipaux - Secteur Enfance

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'actualiser (+1,5 %) l'ensemble des tarifs municipaux du secteur Enfance. Il précise que cette actualisation est inférieure à l'inflation. Ces changements de tarifs prendront effet à compter du 2 septembre 2005. (Rapporteur : Mme Joary)

- Texte adopté à l'unanimité

9/ FINANCES

Convention de répartition des charges avec Val de France-Eclairage /Bibliothèque

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que les transferts opérés le 1er octobre 2004 (Piscine et Voiries) et le 1er janvier 2005 (bibliothèques) à la Communauté d'Agglomération Val de France ont donné lieu pour l'essentiel aux transferts de marchés et/ou contrats se rattachant à l'exercice des prestations concourant au fonctionnement de biens transférés. M. le Maire informe le Conseil que pour certains locaux occupés pour une partie par la Ville et pour une autre partie par la communauté d'agglomération, un problème de facturation en matière d'électricité et d'eau est apparu.

Afin de régler cette situation, M. le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer avec Val de France une convention de service permettant le remboursement par Val de France des fluides liés à la consommation en matière d'électricité et d'eau pour les biens ou partie de services transférés. (Rapporteur : M. Marsac)

- Texte adopté à l'unanimité

10/ EMPLOI

Convention de coopération locale avec l'ANPE

M. le Maire explique aux conseillers que dans le cadre de la politique en faveur de l'emploi engagé par la Ville et de l'ouverture du Lieu Ressources Emploi-Formation à la Maison de quartier des Carreaux, l'ANPE de Sarcelles et la commune ont décidé de développer leur collaboration en mettant en place des procédures adaptées afin d'améliorer les services de proximité auprès des personnes en recherche d'emploi.

M. le Maire propose de formaliser cette collaboration, par une convention de coopération avec l'Agence Nationale Pour l'Emploi (ANPE). (Rapporteur : M. Vaillant)

- Texte adopté à l'unanimité

11/ CULTURE

Demande de subvention au Conseil Général et à l'Etat-Festival des arts de la rue

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la cinquième édition d'un Festival dédié aux arts de la rue et du cirque aura lieu les 4, 5, 11, 17 et 25 juin 2005.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter une subvention d'un montant de 15 000 € auprès du Conseil Général et une subvention d'un montant de 10 000 € auprès de l'Etat (DRAC) et à signer tout document en résultant. (Rapporteur : Mme Bonnin)

- Texte adopté à l'unanimité

12/ POLITIQUE DE LA VILLE

Validation des actions communales et intercommunales - 1ère phase

M. le Maire rappelle au conseil municipal que le contrat de ville est un acte d'engagement par lequel la collectivité et l'Etat décident de mettre en œuvre de façon concertée, une politique territorialisée de développement solidaire et de renouvellement social urbain à l'échelle de la commune et de l'agglomération.

M. le Maire soumet aux conseillers les actions de la première phase du programme d'actions communales et intercommunales envisagées en 2005 dans le cadre du contrat de ville, ainsi que les montants de participation de la Ville. Ceux-ci s'élèvent à 15 875 € pour les actions intercommunales et à 41 465 € pour les actions communales et propose au conseil municipal de l'autoriser à solliciter les subventions de l'Etat, au titre de la première phase d'actions communales et intercommunales du programme 2005 du Contrat de Ville. (Rapporteur : Mlle Petitjean)

- Texte adopté à l'unanimité

13/ CIVIQ

Validation des actions 2005 / Reversement des subventions CIVIQ aux associations

M. Le Maire rappelle le dispositif des Contrats d'Initiatives Ville Qualité (CIVIQ) du département visant à aider les communes en milieu urbain ou péri-urbain à surmonter les difficultés sociales auxquelles elles sont confrontées.

M. Le Maire soumet au Conseil Municipal les actions présentées dans le cadre du CIVIQ 2005. Celles-ci s'élèvent à 22 842,00 € pour les associations et 78 754,98 € pour les actions municipales.

M. le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à verser les subventions allouées aux associations dans le cadre du CIVIQ. (Rapporteur : Mlle Petitjean)

- Texte adopté à l'unanimité

M. Gandega quitte la séance et donne pouvoir à M. Agonhoumey.

14/ AMENAGEMENT URBAIN

Demande de subvention à l'ANRU - Crédits d'urgence

M. le Maire précise que l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) finance, avant signature de la convention de rénovation urbaine, des études, des coûts d'ingénierie et de conduite de projets, des prestations de communication.

Il propose au Conseil de l'autoriser à déposer auprès de l'ANRU et avant signature de la convention, les dossiers de demande de subvention concernant la rénovation urbaine des Carreaux et de La Cerisaie.

M. le Maire explique que l'ANRU finance également le coût des missions de suivi animation du plan de sauvegarde des copropriétés. Il rappelle que l'arrêté préfectoral portant approbation du plan de sauvegarde des copropriétés des Cascades et de La Cerisaie a été signé le 27 décembre 2004.

M. le Maire propose au Conseil de l'autoriser à déposer auprès de l'ANRU les dossiers de demande de subvention concernant le suivi animation du Plan de sauvegarde commencé le 1er janvier 2005 par autorisation du Préfet. (Rapporteur : M. Vaillant)

- Texte adopté à l'unanimité

15/ SECURITE

Demande de subvention au Conseil Général - CLSPD

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un Contrat Local de Sécurité, dispositif de coordination des acteurs de prévention et de sécurité chargés de mettre en œuvre les orientations de la ville en termes de prévention et de lutte contre la délinquance a été signé en 1999.

En 2003, le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) a renforcé ce dispositif, en institutionnalisant une instance de pilotage et de concertation.

M. Le Maire informe les conseillers que le programme d'actions du CLSPD pour l'année 2005 se développe autour de 4 axes distincts et complémentaires :

- l'animation d'un groupe opérationnel d'acteurs locaux permettant une réactivité aux évènements et la mise en perspectives de stratégies concertées,
- la coordination d'un dispositif de régulation des tensions sociales,
- la mise en œuvre d'actions spécifiques face à des difficultés particulières identifiées,
- une dynamique d'études et de recherches/actions.

M. Le Maire explique que ce programme d'actions peut être subventionné par le Conseil Général et propose au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter cette subvention à hauteur de 25 500 €. (Rapporteur : M. Vaillant)

- Texte adopté à l'unanimité

16/ POLICE MUNICIPALE

Demande de subvention de fonctionnement au Conseil Général

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'une subvention de fonctionnement peut être sollicitée auprès du Conseil Général afin de financer, sur l'exercice 2004, les salaires de Policiers municipaux. Il explique que ce financement est alloué, après transmission des certificats des agents concernés, à hauteur de 35% du montant HT des salaires.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à déposer un dossier de demande d'attribution de subvention auprès du Conseil Général et à signer tout document en résultant. (Rapporteur : M. Vaillant)

- Texte adopté à l'unanimité

17/ FONDS EUROPEENS

Avenant n°2 à la convention FEDER - Voie nouvelle

M. le Maire rappelle que l'aménagement de la voie nouvelle, dite « desserte d'équipements de proximité, sociaux, d'activités économiques et de services publics locaux », a été subventionné par le FEDER, à hauteur de 50% du coût prévisionnel des travaux. Le délai de validité de la convention avait été prorogé par avenant n° 1, en date du 26 novembre 2002.

M. le Maire explique que, pour demander le solde de la subvention, il est nécessaire de signer avec les services de l'Etat, un avenant n° 2 prorogeant le délai de la convention jusqu'au 30 juin 2005.

M. le Maire propose de l'autoriser à signer cet avenant n° 2. (Rapporteur : M. Maquin)

- Texte adopté à l'unanimité

18/ MAISON DE QUARTIER ALLENDE

Demande de subvention au Conseil Régional - Espace multimédia

M. le Maire expose au Conseil Municipal que la Maison de quartier Allende, dans le cadre des actions qu'elle mène en direction de la population beauvillésoise et afin de favoriser l'accès aux technologies de l'information et de la communication, souhaite ouvrir un espace multimédia.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que ce projet peut bénéficier d'une subvention du Conseil Régional d'Ile-de-France dans le cadre de son soutien aux investissements portant sur des projets culturels.

M. le Maire propose au conseil Municipal de l'autoriser à solliciter cette subvention.

(Rapporteur : M. Marsac)

- Texte adopté à l'unanimité

19/ MAISON DE QUARTIER ALLENDE

Demande de subvention au Conseil Régional - Repas de quartier

M. le Maire expose au Conseil Municipal que la Maison de quartier Allende souhaite mettre en place, dans le cadre des actions qu'elle mène en direction de la population beauvillésoise, un repas de quartier le mercredi 13 juillet 2005.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que ce projet peut bénéficier d'une subvention du Conseil Régional d'Ile-de-France par l'intermédiaire de la Fédération des centres sociaux (1 280 €).

M. le Maire propose au conseil Municipal de l'autoriser à solliciter cette subvention.

(Rapporteur : M. Marsac)

- Texte adopté à l'unanimité

20/ MAISON DE QUARTIER DE PUIIS-LA-MARLIERE

Demande de subvention au Conseil Régional - Repas de quartier

M. le Maire expose au Conseil Municipal que la Maison de quartier du Puits-la-Marlière souhaite mettre en place, dans le cadre des actions qu'elle mène en direction de la population beauvillésoise, un repas de quartier le samedi 11 juin 2005.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que ce projet peut bénéficier d'une subvention du Conseil Régional d'Ile-de-France par l'intermédiaire de la Fédération des centres sociaux (1 280 €).

M. le Maire propose au conseil Municipal de l'autoriser à solliciter cette subvention.

(Rapporteur : M. Marsac)

- Texte adopté à l'unanimité

21/ MARCHES PUBLICS

Marché à bons de commande Eclairage public - Avenant n°1

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un marché de modernisation et d'entretien de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse tricolore a été attribué à la société Prunevieille.

Il propose au Conseil Municipal de compléter l'article 3.4.1 du CCAP de la manière suivante :
« Dans le cas où la rémunération de l'entrepreneur ferait intervenir un prix unitaire non prévu au bordereau de prix, ce prix fera l'objet d'un devis établi par l'entreprise sur la base de ses déboursés. L'émission d'un ordre de service ou bon de commande par la ville vaudra acceptation de ce prix hors bordereau » afin de permettre le paiement de prix hors bordereau.

M. le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de passer un avenant n°1 au marché de travaux d'éclairage public et de signer les documents afférents. (Rapporteur : M. Maquin)

- Texte adopté à l'unanimité

22/ MARCHES PUBLICS

Marché de fourniture de carburants - Autorisation de signature

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un marché de fourniture de carburants a été lancé le 26 octobre 2004 sous la forme d'un appel d'offres ouvert de niveau européen. Ce marché a été déclaré infructueux le 14 janvier 2005. Une nouvelle procédure a été relancée le 23 mars 2005.

M. le Maire informe les membres du Conseil que la commission d'appel d'offres a attribué ce marché à la société TOTAL France, pour les montants minimum et maximum suivants :

Montant minimum : 45 000 euros HT, soit 53 820 euros TTC,

Montant maximum : 180 000 euros HT, soit 215 280 euros TTC. (Rapporteur : M. Maquin)

- Texte adopté à l'unanimité

23/ MARCHES PUBLICS

Marché de travaux de menuiseries - Autorisation de signature

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un marché de travaux de menuiseries extérieures a été lancé le 29 mars 2005 sous la forme d'un appel d'offres ouvert alloti (Lot n° 1: école maternelle Pauline Kergomard, école élémentaire La Cerisaie, Lot n° 2: Bâtiment logement Ferdinand Buisson).

M. le Maire informe les membres du Conseil que la commission d'appel d'offres a attribué ce marché à :

- Lot n° 1: école maternelle Pauline Kergomard, école élémentaire La Cerisaie - Entreprise NORBA ALSACE SAS - ZI Les Mardelles - 2 rue François Arago, 93605 Aulnay sous Bois cedex pour un montant de 109 881,30 euros TTC,

- Lot n° 2: Bâtiment logement Ferdinand Buisson - Entreprise Générale l'Enfant (EGE) - 15 rue de la République - 95400 Villiers le Bel pour un montant de 68 704,22 euros TTC.

(Rapporteur : M. Maquin)

- Texte adopté à l'unanimité

24/ URBANISME

Autorisation du Conseil Municipal au Maire pour dépôt de permis de construire

M. le Maire explique que pour demander un permis de construire ou de démolir ou une déclaration de travaux pour un projet communal, il doit être mandaté par le conseil municipal.

M. le Maire indique que plusieurs opérations envisagées doivent donc faire l'objet d'une demande d'occupation du sol :

1) Local de rangement à la Maison Jacques Brel,

2) Changement de destination du local de l'ex bureau de Poste 45, rue Julien Boursier,

3) Local de rangement des vestiaires Parc des Sports,

4) Modification de façade et aménagements divers à la maison de quartier Boris Vian (quartier des Carreaux)

5) Démolition d'un bâtiment vétuste 74 rue Gambetta

M. le Maire propose au Conseil de le mandater pour ces différentes demandes d'occupation du sol. (Rapporteur : M. Bonnard)

- Texte adopté à l'unanimité

25/ URBANISME

Aides au ravalement

M. le Maire informe le Conseil Municipal que deux propriétaires ont formulé une demande d'aide au ravalement. Il précise que leurs immeubles ont été édifiés avant 1948 et qu'ils sont compris dans le périmètre des ayants droit à la subvention communale.

M. le Maire propose de leur accorder, conformément au barème établi par délibération du 23 mars 1990 modifiée par délibération du 12 mai 2000, une aide pour les travaux intéressant le domaine public. (Rapporteur : M. Bonnard)

- Texte adopté à l'unanimité

26/ FONCIER

Cession de la parcelle n° AB 27 - 71 rue de Paris

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande d'acquisition par M. MARTINS Adelino (locataire), de la parcelle communale cadastrée section AB n° 27, sise 71 rue de Paris.

Le prix de vente a été estimé par la Brigade de gestion et d'évaluations domaniales au prix de 122 000 euros.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à procéder à une cession sur cette base de prix. (Rapporteur : M. Bonnard)

- Texte adopté à l'unanimité

27/ SIGIDURS

Convention pour l'installation des collecteurs de précipitations

M. le Maire explique au Conseil Municipal que le Syndicat mixte pour la gestion et l'incinération des déchets urbains de la région de Sarcelles (SIGIDURS) doit mettre en place un programme de surveillance de l'impact environnemental de l'usine d'incinération des ordures ménagères. Pour ce faire, le SIGIDURS a prévu d'installer des collecteurs de précipitations sur des terrains de la collectivités afin de surveiller l'impact environnemental des rejets atmosphériques de l'usine.

M. le Maire propose au Conseil de l'autoriser à signer une convention de mise à disposition d'une parcelle de terrain d'environ 6,25 m² sur les terrains du Parc des sports et des loisirs (tir à l'arc), de la cour intérieure de l'école F. Buisson et du cimetière permettant l'installation de pluviomètres afin de surveiller l'impact environnemental des rejets atmosphériques de l'usine d'incinération de Sarcelles. (Rapporteur : M. Maquin)

- Texte adopté à l'unanimité

28/ SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

Adhésion au syndicat mixte pour la gestion de la fourrière animale du Val d'Oise

M. le Maire rappelle que lors de l'assemblée générale de l'Union des Maires du Val d'Oise du 25 juin 2004, le projet de création d'un syndicat intercommunal ayant pour but la gestion de la fourrière du Val d'Oise a été adopté à l'unanimité. Il rappelle que par délibération du 28

septembre 2004, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement à la création de ce syndicat intercommunal et à opter pour la troisième option, à savoir l'administration de la fourrière, la ville continuant à se charger de la capture et du ramassage des animaux.

Il précise que l'Union des maires du Val d'Oise a déterminé le périmètre géographique de ce syndicat en recueillant l'avis favorable de 179 communes sur les 185 communes du département, comprenant la communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des trois forêts.

Il explique qu'à présent l'ensemble des collectivités ayant fait part de leur volonté de créer ce syndicat mixte pour la gestion d'une fourrière animale doit délibérer afin de permettre au Préfet de prendre un arrêté créant le syndicat.

M. le Maire propose au Conseil d'approuver l'adhésion de la Ville au syndicat mixte pour la gestion de la fourrière animale du Val d'Oise sans options facultatives ainsi que les statuts de ce syndicat.

Mme RANVIER Michèle est désignée déléguée titulaire et M RENAUD Jean-Pierre est désigné délégué suppléant. (Rapporteur : M. Vaillant)

- Texte adopté à l'unanimité

29/ MOTION

Motion relative à la suppression de la journée fériée du lundi de pentecôte

Le Conseil municipal de Villiers-le-Bel, dans sa séance du 22 avril 2005 adopte la motion suivante :

Le Gouvernement, au travers d'une loi votée le 30 juin 2004 a institué une journée dite «de solidarité pour l'autonomie» destinée à assurer le financement des actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées ou handicapées sous la forme d'une journée supplémentaire de travail non rémunérée pour les salariés.

Appelé à mettre en œuvre ces dispositions pour le personnel communal, le Conseil municipal :

- dénonce la suppression unilatérale d'une journée de congé aux salariés conduisant de fait à l'accroissement de la durée du travail,
- affirme que cette mesure ne saurait répondre aux défis posés à notre société par l'allongement de la durée de la vie,
- demande au Gouvernement d'engager sans tarder une discussion avec l'ensemble des partenaires sociaux, d'abroger la loi du 30 juin 2004 et d'ouvrir un débat au Parlement sur le financement de la politique en faveur des personnes âgées ou handicapées dépendantes.

- Texte adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 37.